

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CF1593

AMENDEMENTprésenté par
M. Ballard

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	4 211 090
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	4 211 090
SOLDE	-4 211 090	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer de 4,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 Relations financières avec l'AFP du programme n° 180 Presse et médias.

Les crédits budgétaires inscrits au sein du programme 180 s'établiraient en 2026 à 147,2 millions d'euros, contre 142,9 millions d'euros en 2025, soit une hausse de 2,95 %. Malgré la conjoncture

difficile de la filière, l'AFP a réussi à dégager des résultats nets positifs depuis 2019 et à l'équilibre en 2025.

C'est pourquoi le rapporteur demande à l'AFP, dans le contexte d'un effort budgétaire global nécessaire pour les dépenses publiques, un effort sur son enveloppe globale afin de participer, à sa mesure, au redressement des finances publiques. Il propose ainsi de reconduire la dotation de l'AFP à son niveau de 2025.